



SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DE L'ASSAINISSEMENT**

ANNEE 2014

L'objet du rapport annuel sur le service public de l'assainissement est de présenter les indicateurs techniques et financiers permettant de juger de la qualité et du coût du service rendu.

I. INDICATEURS TECHNIQUES

A/ ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 1/ NOMBRE D'ABONNES RACCORDES
- 2/ RATTACHEMENT A UNE STATION DE TRAITEMENT
- 3/ SYSTEME DE COLLECTE
- 4/ QUALITE DU RESEAU DE COLLECTE
- 5/ VOLUMES COLLECTES

B/ ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

C/ SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

II. INDICATEURS FINANCIERS

A/ PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

- 1/ TYPE DE TARIFICATION
- 2/ MODALITES DE TARIFICATION
- 3/ COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES
- 4/ MODALITES D'EVOLUTION ET DE REVISION DES TARIFS

B/ AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

- 1/ RECETTES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
- 2/ DETTE
- 3/ DEPENSES REALISEES SUR L'EXERCICE 2014

III. ANNEXES

ANNEXE 1 - TARIFS APPLICABLES 2014

ANNEXE 2 - PRESENTATION FACTURATION DETAILLEE

ANNEXE 3 - CA 2013 / CA 2014 / BP 2015

I. INDICATEURS TECHNIQUES

Le décret du 6 mai 1995, en référence au décret du 3 juin 1994, prévoit que chaque Commune devra délimiter les parties de son territoire dans lesquelles l'installation d'un réseau de collecte ne se justifie pas, en indiquant les raisons de ce zonage par rapport à l'urbanisation, à l'environnement et à son coût.

La Commune a réalisé un zonage d'assainissement en 2008/2009 dans le cadre réglementaire d'élaboration de son schéma directeur d'assainissement. Ce zonage a fait l'objet d'une enquête publique en novembre 2009 au terme de laquelle le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

Ce rapport est établi sur la base du dernier recensement officiel de la Commune d'Evenos, qui compte 2172 habitants en 2014, répartis sur trois hameaux : Sainte Anne, Evenos Montagne et Le Broussan.

La Commune entre dans la catégorie des agglomérations produisant une charge brute de pollution organique inférieure à 120 kg par jour et bénéficie donc d'une présentation simplifiée en ce qui concerne les indicateurs techniques.

Il est utile de préciser que depuis l'exercice 2012, la Commune assure en régie la compétence « collecte des eaux usées » pour la moitié des abonnés au service de l'eau et de l'assainissement, mais aussi la compétence « traitement des eaux usées » pour les abonnés du centre du hameau du Broussan qui sont désormais raccordés à la station d'épuration du BROUSSAN et 4 abonnés sur NEBRE raccordés sur une fosse septique communale.

A/ ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 1/ NOMBRE D'ABONNES RACCORDES

Pour 2014, seule une partie des hameaux de Sainte Anne et du Broussan/Nèbre disposent d'un système d'assainissement collectif, soit **570 abonnés**, répartis :

- **SAINTE ANNE D'EVENOS :** **532 abonnés**,
529 abonnés – Diam. 15 / 3 abonnés – Diam. > 15,
- **LE BROUSSAN/NEBRE :** **38 abonnés**,
34 abonnés au BROUSSAN / 4 abonnés à NEBRE sur fosse septique communale.

- 2/ RATTACHEMENT A UNE STATION DE TRAITEMENT

La station d'épuration du Cap Sicié assure depuis 1997 le traitement des eaux usées de sept communes de l'aire toulonnaise, dont EVENOS.

- 3/ SYSTEME DE COLLECTE

Le réseau d'assainissement communal est un réseau séparatif d'une longueur de **9,966 Km**.

Ce réseau se compose essentiellement de conduite en PVC avec quelques antennes en fibrociment :

- 706 ml de conduite en fibrociment,
- 3 000 ml de conduite en fonte (Gorges d'Ollioules),
- 6 260 ml de conduite en PVC.

- 4/ QUALITE DU RESEAU DE COLLECTE

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, une étude-diagnostic du réseau d'assainissement communal a été réalisée en 2008. Cette étude a permis de prioriser et de phaser les travaux d'amélioration ou d'extension du réseau qui ont, depuis, été réalisés et les principaux points noirs ont été levés.

- 5/ VOLUMES COLLECTES

La redevance communale sur consommation nous indique le nombre de m³ collectés dans le réseau public d'assainissement. Pour les 570 abonnés rattachés au réseau municipal d'assainissement, le volume collecté en 2014 a été de :

52 907 m³ pour un relevé de consommation effectué sur 12 mois de facturation, répartis :

- **SAINTE ANNE D'EVENOS :** 49 763 m³
- **LE BROUSSAN/NEBRE :** 3 144 m³

B/ ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le hameau d'Evenos Montagne et les extérieurs du hameau du Broussan, ainsi qu'une partie du hameau de Sainte Anne ne disposent pas d'un système d'assainissement collectif.

En 2014, sur les **1 070 abonnés** que compte la Commune,

- **500 abonnés** disposent d'un système d'assainissement non collectif (-6% / 2013)
- **570 abonnés** disposent d'un système d'assainissement collectif (+9.5% / 2013)

C/ SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Le traitement des eaux usées des 532 abonnés du hameau de Sainte Anne est assuré par « AMPHITRIA » la station d'épuration du Cap Sicié, via la communauté d'agglomération TPM qui assure la compétence « Assainissement ».

Les indications techniques concernant le système de traitement des eaux usées peuvent être demandées au délégataire « Veolia ».

Le traitement des eaux usées des abonnés du hameau du Broussan est assuré par la station d'épuration du Broussan, filière d'assainissement rustique de lits plantés de roseaux de 110 E/H.

Des travaux lancés en 2010 au cœur du village du hameau, sur une longueur initiale de 350 ml., et une mise en service de cette station en 2011.

Avec les extensions réalisées par le service des Eaux et de l'Assainissement, légèrement plus d'une trentaine de foyers y sont désormais raccordés. Le réseau s'étend fin 2014 sur 400 mètres linéaires.

II INDICATEURS FINANCIERS

A/ PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

- 1/ TYPE DE TARIFICATION

Le Service d'assainissement de la Commune d'Evenos applique une tarification spécifique selon que les abonnés soient raccordés à AMPHITRIA ou au réseau communal du BROUSSAN/NEBRE.

- 2/ MODALITES DE TARIFICATION

Depuis la loi du 3 janvier 1992, dite "loi sur l'eau", la facturation est proportionnelle au volume consommé et ne connaît plus de part fixe.

La facturation a lieu tous les quatre mois depuis l'exercice 2013 (avant facturation semestrielle).
3 factures sont donc établies chaque année par la régie de l'eau et de l'assainissement pour l'ensemble des abonnés au réseau communal d'assainissement.

Le prix du m³ d'eau usée rejetée est fixe quelle que soit la période de l'année.
Nous devons distinguer la part de la facture liée à la collecte des eaux usées et la part liée au traitement des eaux usées pour les abonnés de SAINTE ANNE, alors que pour les abonnés du BROUSSAN/NEBRE s'acquittent d'une part unique « REDEVANCE COLLECTE ET TRAITEMENT ».

- 3/ COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

- SAINTE ANNE D'EVENOS

Au prix du m³ facturé par la Commune pour la collecte - **0.878 €/m³** - vient s'ajouter la redevance de modernisation des réseaux de collecte - **0.15 €/m³**. Cette dernière est perçue au profit de l'Agence de l'Eau et ne fait que transiter par le budget du Service de l'Assainissement.

Au prix du m³ facturé pour la collecte, il convient de rajouter le coût du traitement facturé à la Commune par nos prestataires (Véolia et TPM) de **0.90 €/m³** pour les abonnés raccordés à AMPHITRIA.

- LE BROUSSAN/NEBRE

En 2014, les abonnés raccordés au réseau communal du Broussan ont dû s'acquitter du coût de la collecte et du traitement des eaux usées, soit **1.733 €/m³**.

- 4/ MODALITES D'EVOLUTION ET DE REVISION DES TARIFS

Le Conseil Municipal de la Commune d'Evenos délibère pour fixer l'évolution des tarifs applicables au service de l'assainissement, entrant dans son domaine de compétence - **ANNEXE 1**.

Lors de la préparation du budget, la Commission Eau et Assainissement, en collaboration avec la Commission des Finances, propose une révision ou un maintien des tarifs appliqués l'année précédente, en fonction des résultats antérieurs et des besoins prévisionnels de l'exercice en cours (travaux, études, remboursement...).

Comme nous l'avons signalé précédemment, la facture établie par le service gestionnaire connaît une seule part variable, la **redevance communale sur consommation**, qui est fonction de la consommation d'eau potable. Cet élément de facturation vient s'ajouter à la facture d'eau des usagers raccordés (voire raccordables) au réseau d'assainissement communal.

Le service municipal d'assainissement de la commune d'Evenos n'est pas assujéti à la T.V.A.
Le rapport annuel prévoit la présentation détaillée de 2 factures (**LE BROUSSAN/NEBRE et SAINTE ANNE**) sur la base de référence INSEE (soit 60 m³) pour deux années successives.

Pour une plus grande lisibilité, 4 années sont présentées (2010/2014) - **ANNEXE 2**.

B/ AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

- 1/ RECETTES DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Les recettes de la section de fonctionnement

En 2014, la principale recette est assurée par la reprise en section de fonctionnement de la totalité de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013, pour un montant de 75 218.80 €. Ce transfert représente près de 50 % des recettes de cette section.

En second lieu, la redevance d'assainissement perçue au titre de la collecte et du traitement des eaux usées procure au service 36 % des recettes de cette section, soit 58 309.04 € sur 12 mois.

Comme pour le service de l'Eau, l'application de la loi LEMA prévoit que les recettes reversées en N + 1 à l'Agence de l'Eau font l'objet d'une imputation budgétaire distincte (article 706121 : Redevance pour modernisation des réseaux de collecte). Les recettes collectées en 2014 se sont élevées à 4 982.86 €.

Les autres recettes sont constituées par les interventions du Service des Eaux pour le raccordement des particuliers au réseau d'assainissement – pour 1 754 €.

Toute personne raccordable au réseau municipal d'assainissement doit en faire la demande en Mairie et s'acquitter auprès de la Commune des frais de branchements et éventuellement de la « P.A.C. » pour toute construction neuve, aménagée ou agrandie générant une surface de plancher supplémentaire. Il est important de rappeler le caractère variable d'une telle ressource, dont le produit est fonction du nombre d'autorisations de construire délivrées.

- Les recettes de la section d'investissement

- L'excédent d'investissement reporté : 78 997.11 € : (74 % des recettes de cette section)
- Amortissements obligatoires : 30 448.62 € (26 % des recettes de cette section)

Il est prévu une recette de 17 278 € de FCTVA provisionnée au BP 2015 - Détails en ANNEXE 3.

- 2/ DETTE

L'état de la dette en capital au 31 décembre 2014 est :

Objet	Durée en années	à courir jusqu'à	Taux	Dette en capital à l'origine	Dette au 31/12 de l'exercice	Annuités 2014
Réseau RDN 8	15	2017	4,37%	62 000 €	15 824.40 €	5 656.72 €
Réseau le Broussan	20	2030	3,04%	98 000 €	76 958.64 €	6 465.23 €
Avance Agence Eau (Réseau RDN8)	15	2020	0,50%	38 875 €	15 899.66 €	2 696.50 €
TOTAL				198 875 €	108 682.70 €	14 818.45 €

- 3/ DEPENSES REALISEES SUR L'EXERCICE 2014

- Travaux du réseau / chemin de la MARBRIERE : 46 480.80 €.
- Petits travaux - entretien et intervention - quotidiens.

III. ANNEXES

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2014

Annexe 1 à la délibération n° 63/2013 du jeudi 12 décembre 2013

EAU POTABLE

Volume facturé	Compteur de diamètre 15 mm	Compteur de diamètre supérieur à 15 mm
De 0 à 40 m ³	1,505 €	
au delà de 40 m ³	2,097 €	
De 0 à 80 m ³		1,505 €
au delà de 80 m ³		2,097 €
Redevance fixe quadrimestrielle	19,73 €	39,46 €
Frais d'ouverture ou de pose d'un compteur (mutation ou création)	65,57 €	
Location quadrimestrielle du compteur	2,54 €	5,07 €
Cautionnement	106 €	212 €

ASSAINISSEMENT

REDEVANCE COMMUNALE D'ASSAINISSEMENT	Prix au m ³
Collecte des eaux usées	0,878 €
Collecte et traitement des eaux usées	1,733 €

Fait à Evenos, le jeudi 12 décembre 2013

ANNEXE 2 - RPQ ASSAINISSEMENT 2014

Consommation 60 m3 1er semestre 2010	Quantité	Prix unitaire	
Redevance pour modernisation réseau de collecte	60	0,13	7,80 €
Redevance communale sur consommation	60	0,8	48,00 €
Surtaxe TPM	60	0,204	12,24 €
Redevance du Fermier en HT (CEO)	60	0,4989	29,93 €
TVA sur redevance Fermier (5,5 %)	42,17 €	5,50%	2,32 €
		TOTAL	100,29 €
		soit	1.67 €/m3

Consommation 60 m3 1er semestre 2011	Quantité	Prix unitaire	
Redevance pour modernisation réseau de collecte	60	0,15	9,00 €
Redevance communale sur consommation	60	0,83	49,80 €
Surtaxe TPM	60	0,204	12,24 €
Redevance du Fermier en HT (CEO)	60	0,5152	30,91 €
TVA sur redevance Fermier (5,5 %)	30,91 €	5,50%	1,70 €
		TOTAL	103,65 €
		soit	1.73 €/m3

Consommation 60 m3 1er semestre 2012	Quantité	Prix unitaire	
Redevance pour modernisation réseau de collecte	60	0,15	9,00 €
Redevance communale sur consommation	60	0,846	50,76 €
Surtaxe TPM	60	0,204	12,24 €
Redevance du Fermier en HT (CEO)	60	0,6143	36,85 €
TVA sur redevance Fermier (7 %)	36,85 €	7%	2,58 €
		TOTAL	111,43 €
		soit	1.85 €/m3

Consommation 40 m3 1er quadri 2013	Quantité	Prix unitaire	
Redevance pour modernisation réseau de collecte	40	0,15	6,00 €
Redevance communale sur consommation	40	0,863	34,52 €
Surtaxe TPM	40	0,204	8,16 €
Redevance du Fermier en HT (CEO)	40	0,6315	25,26 €
TVA sur redevance Fermier (7 %)	25,26 €	7%	1,77 €
		TOTAL	75,71 €
		soit	1.89 €/m3

RESEAU ASSAINISSEMENT SAINTE ANNE

Consommation 40 m3 1er quadri 2014	Quantité	Prix unitaire	
Redevance pour modernisation réseau de collecte	40	0,15	6,00 €
Redevance communale sur consommation	40	0,878	35,12 €
Surtaxe TPM	40	0,204	8,16 €
Redevance du Fermier en HT (CEO)	40	0,6328	25,31 €
TVA sur redevance Fermier (7 %)	25,31 €	10%	2,53 €
		TOTAL	77,12 €
		soit	1.93 €/m3

0.90 €/m³

RESEAU ASSAINISSEMENT LE BROUSSAN/NEBRE

Consommation 40 m3 1er quadri 2014	Quantité	Prix unitaire	
Redevance pour modernisation réseau de collecte	40	0,15	6,00 €
Redevance communale sur conso / collecte et traitement	40	1,733	69,32 €
		TOTAL	75,32 €
		soit	1.88 €/m3

ANNEXE 3 - RPQ ASSAINISSEMENT 2014

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2013	CA 2014	BP 2015
60	Fournitures administratives & petit équipement	101,36	2 140,52	2 900,00
61	Entretien et réparations & divers	6 871,10	3 898,66	7 600,00
62	Honoraires et publicité	0,00	0,00	
6541	Perte sur créance irrécouvrables	0,00	0,00	1 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	16 438,58	139 553,71
706129	Reversement redevance Agence de l' Eau	3 327,00	9 170,00	10 000,00
66	Intérêts des emprunts + ICNE	3 700,89	3 364,08	3 015,16
67	Titres annulés	147 504,95	225,22	2 000,00
042	Dotations aux amortissements	29 113,00	30 448,62	31 105,83
023	Autofinancement section d'investissement	0,00	0,00	0,00
TOTAL		190 618,30	65 685,68	197 174,70

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2013	CA 2014	CA 2014
002	Excédent de fonctionnement reporté	145 793,15	75 218,80	93 297,26
704	Travaux	5 262,00	1 754,00	5 000,00
70613	Taxe et redevances (PRE et PAC)	3 128,00	840,00	5 000,00
6611	ICNE contrepassation			
7061	Redevance d'assainissement			
70611	Redevance assainissement collectif	86 299,60	58 309,04	70 000,00
706121	Redevance pour modernisation	7 437,00	4 982,86	6 000,00
758	Produits divers de gestion courante			
042	(777) Amortissement subventions (72) production immobilisée -Travaux en régie	17 877,44	17 877,44	17 877,44
771	Autres produits exceptionnels	39,91	0,80	
TOTAL		265 837,10	158 982,94	197 174,70

Résultat de clôture: Excédent de fonctionnement	75 218,80	93 297,26	0,00
--	------------------	------------------	-------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		CA 2013	CA 2014	CA 2014
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
040	139 Amortissement subventions 2158 Travaux en régie	17 877,44	17 877,44	17 877,44
16	Remboursement en capital des Emprunts	10 989,17	11 322,30	11 669,00
1688	ICNE			
20	Frais d'études et de recherches	0,00	0,00	25 000,00
21	Acquisition matériel Travaux Rue de l'école	39 389,51		
21	Provision travaux Participations Sirtemeu	72 210,88	46 480,80	34 824,58
	Inscription travaux pour équilibre	0,00	0,00	0,00
TOTAL		140 467,00	75 680,54	89 371,02

RECETTES D'INVESTISSEMENT		CA 2013	CA 2014	CA 2014
021	Autofinancement section d'investissement	0,00	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	179 307,11	78 997,11	33 765,19
1068	Affectation des résultats	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	11 044,00	0,00	24 500,00
13	Sub° Agence de l'Eau /Département/Région	0,00	0,00	0,00
1688	Intérêts courus			
1641	Recapitalisation CDC (renégociation)			
204	Subvention budget communal	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts	0,00	0,00	0,00
040	Amortissements des immobilisations	29 113,00	30 448,62	31 105,83
TOTAL		219 464,11	109 445,73	89 371,02

Excédent d'investissement :	78 997,11	33 765,19	0,00
------------------------------------	------------------	------------------	-------------

154 215,91	127 062,45	0,00
-------------------	-------------------	-------------